



QUALITÉ : POUR GARANTIR DES EAUX DE QUALITÉ POUR LA BONNE SANTÉ DES HOMMES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

QUELLES SONT LES SOURCES DE POLLUTION DE L'EAU ?

La pollution de l'eau peut se faire **de façon diffuse**, par exemple par l'apport :

- De pesticides ou engrais, via l'eau qui ruisselle depuis les parcelles jusqu'aux cours d'eau,
- D'hydrocarbures, via l'eau qui ruisselle sur les sols urbains.

Elle peut également se faire **de façon ponctuelle**, par exemple par un rejet d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées dans un cours d'eau. Ainsi, de nombreuses substances polluantes se retrouvent dans l'eau.

La gestion de l'eau de pluie constitue aujourd'hui un enjeu fort. Il reste beaucoup à faire pour **réduire**, en milieu urbain, **les écoulements par temps de pluie et ainsi les pollutions qui en découlent**.

Même si aujourd'hui en France la plupart des eaux usées sont traitées avant d'être rejetées dans les milieux naturels, il reste des efforts à fournir pour que plus aucune eau usée ne vienne polluer les milieux naturels, et pour que les **traitements effectués en station d'épuration soient plus efficaces et adaptés aux pollutions actuelles**.

QU'EN EST-IL DE L'UTILISATION DES PESTICIDES ?

En France, **90 % des pesticides sont utilisés en agriculture**, les 10 % restant sont utilisés par les particuliers, collectivités et entreprises.

La loi Labbé de 2014 a réglementé l'utilisation des pesticides par les collectivités et les particuliers. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser ces produits dans les lieux publics, excepté dans les terrains de sport et les cimetières. A partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers n'auront plus le droit d'en utiliser chez eux.

Concernant l'utilisation en agriculture, au vu des graves conséquences sanitaires et environnementales des pesticides, les pouvoirs publics tentent timidement depuis 2012 de réduire cette dépendance à l'aide de plans Ecophyto. Ceux-ci sont encore bien peu efficaces puisque **l'usage de pesticides reste en constante augmentation**.

Le constat sur la qualité de l'eau est alarmant : **92 % des cours d'eau français surveillés sont pollués aux pesticides¹ et 950 000 citoyens ont été alimentés en 2015 par de l'eau présentant « des dépassements récurrents aux limites de qualité vis-à-vis des pesticides sans nécessiter une restriction d'usage ».**² La pollution aux pesticides nuit donc gravement à la qualité de nos cours d'eau et entraîne des traitements coûteux de potabilisation de l'eau, traitements qui n'éliminent pas l'ensemble des molécules nocives.

EST-IL POSSIBLE DE PROTÉGER L'EAU CONTRE LES POLLUANTS ?

La présence de substances polluantes dans l'eau est dangereuse pour les milieux naturels et pour la santé humaine.

En milieu rural, il est essentiel de mettre en place des « zones tampon » pour protéger les cours d'eau des intrants utilisés en agriculture. Il s'agit de bandes végétales (bandes enherbées, haies), sensées faire barrage aux polluants.

En matière d'agriculture, il s'avère indispensable de **passer d'un modèle agricole productiviste industriel à l'agroécologie**. Ce modèle agricole propose de s'appuyer sur la restauration des équilibres des écosystèmes pour obtenir

¹ « [Les pesticides dans les cours d'eau français en 2013](#) » • Commissariat général au développement durable • Chiffres & statistiques • Numéro 697 • Novembre 2015

² [Environnement et Agriculture - Les chiffres clefs 2018](#)

des cultures plus résilientes. Cela passe par la préservation des prairies naturelles et de leur richesse floristique, la replantation de haies en bordure de champs et surtout en bord de fossés et cours d'eau, voire même la plantation d'arbres dans les cultures.

En milieu urbain, le béton et l'asphalte ont rendu les sols imperméables, empêchant l'eau de pluie de s'infiltrer. Elle ruisselle donc en entraînant tout un tas de polluants. Il faut **desimpermeabiliser ces sols pour permettre à l'eau de s'infiltrer là où elle tombe**.

La meilleure solution pour protéger les milieux et la santé humaine reste évidemment de **supprimer l'utilisation de ces polluants**.

QUE SAIT-ON DE L'IMPACT DES MICROPOLLUANTS ET PESTICIDES SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT ?

Parmi les micropolluants, on peut citer les résidus médicamenteux, les hormones, les pesticides ou encore les cosmétiques. Ils sont omniprésents dans notre quotidien. Cette exposition chronique, même à faible dose, pose la question de l'effet cumulatif et de l'effet cocktail. **En rencontrant d'autres molécules**, ils peuvent **se muter et s'avérer bien plus dangereux** tout comme ils peuvent aggraver certains problèmes de santé déjà existants. Ce problème de santé publique n'est pratiquement pas évalué car scientifiquement complexe à analyser.

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé un grand nombre de pesticides comme **cancérogènes, mutagènes (toxiques pour l'ADN) ou reprotoxiques (nocifs pour la fertilité)**. France Nature Environnement défend une meilleure information sur les dangers de l'exposition à ces substances. Si quelques mesures de protection ont été prises pour les lieux accueillant des personnes vulnérables (principalement les enfants), c'est l'ensemble des citoyens qui devraient être protégés.

On parle également de « **substances émergentes** » pour parler de substances chimiques telles que les hormones, les perturbateurs endocriniens, les nouveaux pesticides, les composés pharmaceutiques, les produits de beauté ou tout autre nouveau composé pour lequel les **connaissances actuelles sont insuffisantes pour évaluer le risque de sa présence dans l'environnement**. Ces substances ne sont pas prises en compte dans les réglementations actuelles ni dans les programmes de surveillance du milieu aquatique.

Il est donc important **d'améliorer la connaissance et la recherche de ces substances dans l'eau**, d'une part pour protéger la santé humaine et l'environnement, et d'autre part pour envisager une suppression à la source de ces substances.

LA PETITION « ENCORE PLUS DE PESTICIDES DANS NOS COURS D'EAU ? C'EST NON ! »

France Nature Environnement a lancé cette pétition en 2017. Elle fait suite à l'arrêté du 4 mai 2017 dont la rédaction a conduit certains préfets à se référer à des documents incomplets pour déterminer les points d'eau à protéger. Ce texte engendre une **régression de la protection de notre ressource en eau** sur de nombreux territoires. **L'enjeu est tant environnemental que sanitaire**. Par conséquent, cette pétition **demande de réécrire l'arrêté pour harmoniser les protections et prévoir des zones de non traitement efficaces**.

Pétition disponible sur [fne.asso.fr](https://www.fne.asso.fr) (lien direct : <https://www.fne.asso.fr/actualites/p%C3%A9tition%C2%A0-encore-plus-de-pesticides-dans-nos-cours-deau%C2%A0-cest-non%C2%A0-0>)